

AU 31 MARS 2025

Le présent document renferme des renseignements essentiels sur les parts de série F du Fonds d'actions mondiales longues/courtes CC&L (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Connor, Clark & Lunn Funds Inc. (« CC&L Funds » ou le « gestionnaire ») au 1-888-824-3120 ou à l'adresse info@cclfundsinc.com ou visitez le www.cclfundsinc.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Le présent Fonds est un organisme de placement collectif alternatif. Il investit dans des catégories d'actifs et/ou a recours à des stratégies de placement qui ne peuvent pas être utilisées par des organismes de placement collectif traditionnels. Parmi les stratégies particulières qui distinguent ce Fonds d'un organisme de placement collectif traditionnel, on compte une utilisation fréquente d'instruments dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins que des fins de couverture; une importante capacité de vente de titres à découvert; et la capacité d'emprunter des liquidités à des fins de placement. Même si ces stratégies seront utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds, dans certaines conditions du marché, il est possible qu'elles contribuent à accélérer le rythme auquel votre placement perd de la valeur.

Le présent Fonds a obtenu une dispense lui permettant (i) d'utiliser des stratégies de placement peu réactives au marché qui comprennent la vente à découvert des titres d'une valeur marchande allant jusqu'à concurrence de 100 % de sa valeur liquidative, sous réserve d'une limite combinée applicable à la vente à découvert et à l'emprunt de fonds de 100 % de sa valeur liquidative, et (ii) de déposer des titres du portefeuille ayant une valeur marchande globale nette de plus de 25 % de sa valeur liquidative auprès d'un agent prêteur qui n'est pas le dépositaire ni le sous-dépositaire du Fonds dans le cadre d'une vente à découvert de titres. La limite des ventes à découvert du Fonds est supérieure aux limites permises en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable à l'égard des organismes de placement collectif traditionnels ainsi que des organismes de placement collectif alternatifs.

Bref aperçu

Code du Fonds :	CCL1801
Date de création de la série :	Le 15 février 2019
Valeur totale du Fonds au 31 janvier 2025 :	14 609 493,19 \$
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,06 %

Gestionnaire du Fonds :	Connor, Clark & Lunn Funds Inc.
Gestionnaire de portefeuille :	Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée
Distributions :	Annuellement
Placement minimal :	5 000 \$ (initial), 500 \$ (additionnel)

Quels types de placement le Fonds fait-il?

Le Fonds cherche à offrir une appréciation du capital à long terme et un rendement attrayant redressé en fonction du risque à long terme en investissant activement dans un portefeuille de titres et de contrats dérivés et en recourant à des stratégies longues et courtes sur actions. Le Fonds peut également investir dans des espèces, des instruments du marché monétaire et des instruments de créance à court terme. Le Fonds peut employer l'effet de levier afin d'atteindre son objectif de placement. De plus, il peut avoir recours au prêt de titres conjointement avec ses stratégies de placement afin d'accroître les rendements.

Le Fonds aura recours à des ventes à découvert, à des emprunts de fonds et à des instruments dérivés afin d'atteindre son objectif de placement. Le montant de l'effet de levier employé par le Fonds ne doit pas excéder trois fois la valeur liquidative du Fonds, calculée quotidiennement.

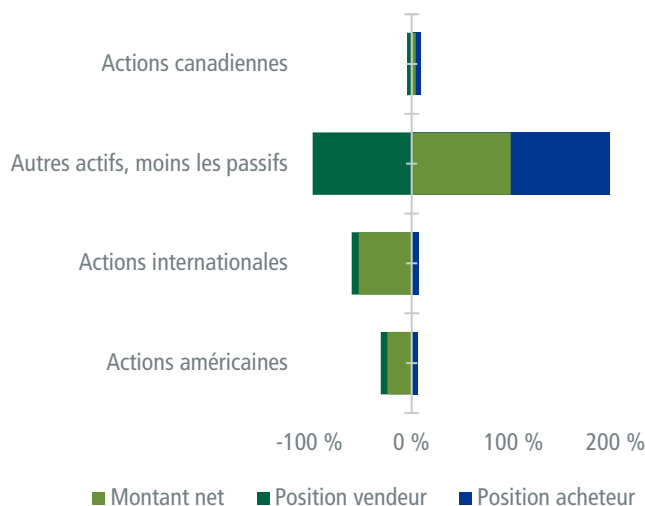
Les graphiques ci-dessous présentent un aperçu des placements du Fonds au 31 janvier 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements au 31 janvier 2025

Shopify Inc. – Catégorie A	1,00 %*
CSL Ltd	0,98 %
Infineon Technologies Ag	0,96 %*
Nexgen Energy Ltd.	0,95 %*
Seatrium Ltd	0,94 %*
Siemens AG	0,93 %
Pembina Pipeline Corp.	0,93 %
Kawasaki Heavy Industries	0,91 %*
Corporation TC Énergie	0,90 %
BCE Inc.	0,81 %
Pourcentage total des 10 principaux placements	9,30 %
Nombre total de placements	1 708

Remarque : les positions vendeurs qui figurent dans les 10 principaux placements seront accompagnées d'un astérisque (*).

Répartition des placements au 31 janvier 2025



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement au fil du temps, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup au fil du temps. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

CC&L Funds estime que la volatilité de ce Fonds est **moyenne**.

Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds qui peut changer au fil du temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, veuillez vous reporter aux rubriques « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? », « Méthode de classification du risque de placement » et « Qui devrait investir dans le Fonds? » à la rubrique « Information propre à chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

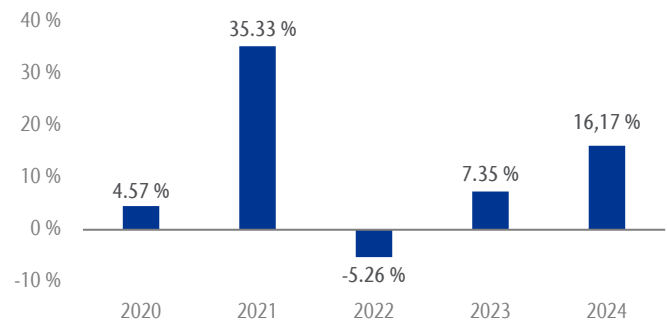
Comme la plupart des organismes de placement collectif, le présent Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant que vous avez investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

La présente rubrique vous indique le rendement annuel des parts de série F du Fonds au cours des cinq dernières années civiles. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendement annuel

Le présent graphique indique le rendement des parts de série F du Fonds au cours de chacune des cinq dernières années civiles. Pour les cinq années civiles terminées, la valeur du Fonds a baissé à une reprise. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce Fonds mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur. Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'est pas indicatif de son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Le présent tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série F du Fonds sur trois mois au cours des cinq dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Veuillez tenir compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période
Meilleur rendement	18,72 %	juin 2020	Votre placement augmenterait à 1 187,19 \$.
Pire rendement	-22,67 %	mars 2020	Votre placement chuterait à 773,28 \$.

Rendement moyen

Pour la période allant de la création au 31 janvier 2025, les parts de série F du Fonds ont généré un rendement annuel composé de 10,47 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans des parts de série F du Fonds à la création, votre placement vaudrait 1 804,82 \$ au 31 janvier 2025.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- prévoient conserver leur placement à moyen terme
- souhaitent bénéficier d'une exposition à un portefeuille géré de façon active et composé d'actions à positions acheteur et vendeur
- souhaitent voir une croissance éventuelle dans leur portefeuille
- peuvent tolérer un niveau de risque moyen

! N'investissez pas dans ce Fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulière.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts de série F du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous n'avez aucuns frais d'acquisition à payer lorsque vous achetez des parts de série F du Fonds.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds. Au 31 décembre 2024, les frais du Fonds s'élevaient à 1,12 % de sa valeur, ce qui correspond à 11,20 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG)	1,06 %
Il s'agit de la somme des frais de gestion et des frais d'exploitation du Fonds.	
Ratio des frais d'opération (RFO)	0,06 %
Il s'agit des coûts d'opérations pour le Fonds.	
Frais du Fonds	1,12 %

Les frais du Fonds se composent des frais de gestion, d'une rémunération au rendement, des frais d'administration et d'autres frais d'exploitation. Les frais de gestion annuels des parts de série F du Fonds correspondent à 1,0 % de la valeur liquidative des parts de série F du Fonds. Le gestionnaire se réserve le droit, à sa seule appréciation, de renoncer à une tranche ou à la totalité des frais d'exploitation du Fonds ou de les rembourser.

Le Fonds verse au gestionnaire une rémunération au rendement trimestrielle égale à 20 % du montant de l'excédent du rendement total des parts de série F sur un rendement minimal égal à 4 % au cours de la même période au cours du trimestre civil, assortie d'un seuil de rentabilité perpétuel. Le gestionnaire peut verser la totalité ou une partie de la rémunération au rendement au gestionnaire de portefeuille. Le gestionnaire se réserve le droit, à son gré, d'annuler ou de réduire la rémunération au rendement en tout temps ou d'y renoncer.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est payable à l'égard des parts de série F du Fonds.

Combien cela coûte-t-il? (suite)

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur des parts que vous vendez ou substituez à un autre fonds dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais reviennent au Fonds.
Chèques refusés ou fonds insuffisants	Nous nous réservons le droit de vous imposer des frais à l'égard de ces opérations.
Frais de substitution	Nous n'imposons aucuns frais de substitution. Toutefois, votre représentant peut vous imposer des frais lorsque vous substituez d'autres parts à des parts du Fonds.
Honoraires du représentant	Vous pourriez devoir payer à votre représentant les frais que vous avez négociés avec lui.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec CC&L Funds ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Connor, Clark & Lunn Funds Inc.
130 King St. West, Suite 1400
P.O. Box 240
Toronto (Ontario) M5X 1C8
Numéro sans frais : 1-888-824-3120
Courrier électronique : info@cclffundsinc.com
www.cclffundsinc.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.